

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20241125-DEC2024-105-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-105

Objet : Convention entre la CCPA et la CAF 01 pour la mise à disposition de bureaux au pôle Agora – Année 2025

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT la demande de la CAF de disposer de bureaux au pôle Agora à Ambérieu-en-Bugey ;

- DECIDE de signer une convention de mise à disposition de bureaux au pôle Agora, pour l'année 2025, selon la convention en annexe.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 novembre 2024
Publiée le 2.6 NOV. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 25 novembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

